

KUNDE 2019

26 avril – Ouagadougou

CRITERES & NOMINES PAR CATEGORIE

I. LES PRIX PRINCIPAUX (10 CATEGORIES)

KUNDE du meilleur artiste traditionnel

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes burkinabè auteurs de musique traditionnelle et disposant d'une œuvre sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique, avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*).

- A. FATI SIDPAYETE
- B. MADI ZAMPOU
- C. MARIE GAYERI

Kundé du meilleur artiste de musique religieuse

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes burkinabè auteurs de musique moderne religieuse et disposant d'une œuvre sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique, avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*).

- A. ALAIN GIRES
- B. JONATHAN NAPON
- C. NICOLE KABORE

Kundé de la meilleure chanson moderne d'inspiration traditionnelle

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes burkinabè auteur d'une chanson moderne d'inspiration traditionnelle (musique du terroir) et disposant d'une œuvre sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique, avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*).

- A. Lobbo (SADJIO KODDA)
- B. Weedo (FLOBY)
- C. Yélélé (MAÏ LINGANI)



Kundé de l'artiste le plus joué en discothèque

Critères de nomination : Être un artiste ou un groupe d'artistes burkinabè dont l'œuvre a été largement diffusée dans les boîtes de nuit, maquis et bar-dancings des principales villes de Burkina Faso, entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique.

- A. DEZ ALTINO
- B. FLOBY
- C. IMILO LECHANCEUX

Kundé du meilleur clip vidéo

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes burkinabè dont le clip vidéo diffusé entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019 répond aux normes professionnelles de l'audiovisuel (qualité des images, scénario, montage, décor, jeu d'acteurs). Le clip vidéo doit avoir bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net, etc.

- A. Bangu pinda (DEZ ALTINO)
- B. Black (NABALÛM)
- C. Only love (GREG)

Kundé de la révélation

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes burkinabè révélé au grand public par sa première œuvre. Celle-ci doit être sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique, avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*).

- A. AMZY
- B. BIG SOLID
- C. TANYA

Kundé de l'espoir

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes burkinabè dont la première œuvre sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019 incarne un espoir certain pour la musique moderne burkinabè. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique.

- A. BIG SOLID
- B. KALAM
- C. NAËL MELERD



Kundé du meilleur featuring burkinabè

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes burkinabè auteur d'un featuring avec un artiste ou un groupe d'artistes burkinabè sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique et traduire une complicité artistique. Celle-ci doit avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*).

- A. Dankan (SAGA DEN feat BARACK LA VOIX D'OR)
- B. Hymne à la nation (KEZI feat DONSHARP DE BATORO)
- C. Ya paalé (FUSH feat DEZ ALTINO)

Kundé du meilleur artiste féminin

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes burkinabè de sexe féminin et disposant d'une œuvre sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique, avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*).

- A. MAÏ LINGANI
- B. MALIKA LA SLAMAZONE
- C. NABALÜM

Kundé d'or

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes burkinabè auteur d'au moins deux (02) œuvres dont la dernière doit être sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique, avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*). L'artiste doit disposer d'éléments de promotion (clip, press-book, poster, Internet...). Il doit faire montre d'une progression artistique et d'une dynamisation dans l'organisation de sa carrière.

- A. FLOBY
- B. MAÏ LINGANI
- C. NABALÜM



II. LES PRIX SPECIAUX (05 CATEGORIES)

Kundé du meilleur artiste burkinabè de la diaspora

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes de la diaspora burkinabè dont la dernière œuvre sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique, avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*) au Burkina Faso et/ou dans son pays de résidence.

- A. AUDREY (Canada)
- B. BASS MANDELSON (France)
- C. IBK (France)

Kundé du meilleur artiste étranger vivant au Burkina Faso

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe étranger vivant au Burkina Faso dont la dernière œuvre sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique, avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*) au Burkina Faso.

- A. BIBICH SERENITE (Côte d'Ivoire)
- B. KABILA SCOFIELD (Côte d'Ivoire)
- C. KING FAYA (Côte d'Ivoire)

Kundé du meilleur artiste de l'Afrique de l'Ouest

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes originaire de l'Afrique de l'Ouest dont la dernière œuvre sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique, avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*) au Burkina Faso.

- A. KEROZEN (Côte d'Ivoire)
- B. SOUL BANG'S (Guinée)
- C. TOOFAN (Togo)



Kundé du meilleur artiste de l'Afrique centrale

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes originaire de l'Afrique centrale dont la dernière œuvre sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique, avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*) au Burkina Faso.

- A. ROGA ROGA (Congo)
- B. SHAN'L (Gabon)
- C. TENOR (Cameroun)

Kundé du meilleur featuring de l'intégration africaine

Critères de nomination : Être un artiste ou groupe d'artistes burkinabè auteur d'un featuring avec un artiste ou un groupe d'artistes africain sortie et/ou diffusée entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019. L'œuvre doit être d'une bonne qualité artistique et traduire une complicité artistique qui contribue à l'intégration africaine. Celle-ci doit avoir connu un succès commercial (*ventes et spectacles*) et/ou bénéficié d'une bonne diffusion dans les médias, sur le net et dans les espaces de diffusion (*espaces culturels, discothèques, maquis...*).

- A. Mina [SOFIANO (Burkina Faso) feat ERICKSON LE ZOULOU (Cote D'Ivoire)]
- B. N'nonga fo [IMILO LECHANCEUX (Burkina Faso) feat CHIDINMA (Nigeria)]
- C. Wili kana [CHEEZY (Burkina Faso) feat IBA ONE (Mali)]

